

LA LETTRE D'INFORMATION



alpi

N°28 - 1^{er} semestre 2024

SOMMAIRE

- 2 **Accessibilité des sites internet**
- 3 **Alpi connect**
- 4 **Cybersécurité**
- 5 **Formation**
- 6 **Land'Esms Numérique**
- 7 **Inclusion numérique**
- 8 **Retour sur la première
Journée des adhérents**

Besoin d'assistance ou de précisions sur une prestation ? Déposez votre demande sur le site de l'Alpi : alpi40.fr

ÉDITO



A vos côtés pour assurer la qualité et la continuité de services

La fin de ce premier semestre 2024 n'a pas été de tout repos pour les agents des collectivités territoriales ! Après l'organisation du scrutin européen, le 9 juin, les communes ont dû se remobiliser dans l'urgence pour organiser les élections législatives des 30 juin et 7 juillet, suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Pour ces trois scrutins, comme à chaque élection, les agents ont pu compter sur le soutien et les conseils de l'Alpi en matière de calendrier électoral, de soutien technique sur Electra, ou encore pour faire le lien avec les services de la Préfecture.

Quelles que soient les circonstances, l'Alpi est aux côtés des élus et des agents des collectivités territoriales landaises, afin de leur permettre d'assurer la qualité et la continuité des services rendus aux administrés. Ces exigences, qui vous animent au quotidien, sont aussi celles qui nous poussent chaque jour à inventer des solutions pour toujours mieux vous accompagner. C'est le cas par exemple de la nouvelle prestation concernant l'accessibilité de vos sites internet, ou encore de la mise en place d'Alpi connect, une identité sécurisée qui va simplifier et sécuriser le travail de vos agents. Je vous invite à découvrir ces nouveautés, et bien d'autres, dans cette lettre d'information.

Magali VALIORGUE
Présidente de l'Alpi



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

ACCESSIBILITÉ DES SITES INTERNET : UNE NOUVELLE PRESTATION À L'ALPI



L'Alpi met en place une prestation pour accompagner les collectivités landaises en matière d'accessibilité de leurs sites internet.

> L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et les services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap. Elle rappelle l'ordonnance du 6 septembre 2023 venue renforcer les sanctions en cas de manquements à ces obligations.

Plusieurs documents doivent notamment être mis en place par la collectivité :

- la déclaration d'accessibilité,
- le schéma pluriannuel d'accessibilité.

Dans ce cadre, l'Alpi a recruté un nouvel agent chargé de réaliser l'accompagnement à l'accessibilité pour les collectivités.

La prestation est constituée des éléments suivants :

- L'audit du site internet de la collectivité qui comprend :
 - le rapport d'audit, qui donne un aperçu des éléments à corriger, ainsi que pour chaque typologie d'erreur les préconisations de correction correspondantes,
 - le relevé d'audit, qui reprend page par page les éléments jugés conformes / non conformes,
 - la note de synthèse qui reprend les résultats de l'audit de manière plus concise,
 - la déclaration d'accessibilité qui sera mise en ligne sur le site internet par les services de l'Alpi.
- Une ½ journée de sensibilisation collective aux enjeux de l'accessibilité numérique.

La conformité du socle technique du site internet sera augmentée par les services de l'Alpi (compris dans l'adhésion annuelle du service de création de sites), dans la mesure où les travaux à engager ne seront pas disproportionnés.

L'Alpi peut proposer également d'accompagner de manière plus approfondie les rédacteurs des collectivités à rédiger de manière accessible. Cette prestation n'est pas incluse dans l'accompagnement initial. Elle est réservée aux adhérents du service de création de sites internet.

Les sites les plus anciens ne seront pas audités et nécessiteront d'abord une refonte. L'Alpi n'effectuera pas non plus d'accompagnement pour les sites qui n'ont pas été réalisés par ses services.

UNE NOUVELLE INTERFACE D'ADMINISTRATION POUR VOS SITES INTERNET

En avril, une mise à jour de notre plateforme de sites internet a été déployée afin de basculer vers une version 4.6 LTS (Long Term Supported) qui garantit un support jusqu'à sa fin de vie en 2029. Cette nouvelle version vient profondément modifier l'interface d'administration, nous avons actualisé nos documentations en conséquence. D'ailleurs, celles-ci sont désormais directement disponibles - et toujours à jour - directement depuis l'administration de votre site !

AlpiConnect

L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE SÉCURISÉE BIENTÔT EN PLACE

En 2024, la façon dont vous vous authentifiez pour accéder aux services de l'Alpi va changer. Vous allez désormais utiliser une identité numérique sécurisée, Alpi connect.

> L'Alpi devient fournisseur d'identité afin de permettre à ses adhérents d'utiliser une seule authentification pour accéder à tous leurs services. Le but : simplifier le travail des agents et renforcer la sécurité des structures publiques landaises.

Afin de mettre en place cette identité numérique sécurisée, l'Alpi doit, dans un premier temps, créer un annuaire exhaustif des élus et des agents des collectivités landaises.

A cet effet, nous avons sollicité en mars les maires de chaque commune. Le travail se poursuit actuellement avec l'intégration dans l'annuaire des élus et des agents qui seront habilités à accéder aux applications de l'Alpi. Nous vous remercions pour votre participation à la constitution de cet outil.

EN BREF

Nouvelle centrale d'achat

Après quelques semaines d'arrêt suite au renouvellement du marché, les prestations d'achat et de location de matériel de l'Alpi sont de nouveau opérationnelles depuis mars dernier. Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez vous inscrire sur la nouvelle centrale d'achat du groupe ACT Services.

Dématérialisation des bulletins de paie

26 collectivités landaises ont déjà choisi de dématérialiser les bulletins de paie de leurs agents et d'indemnités de leurs élus, dont le Conseil Départemental, Mont-de-Marsan agglomération, plusieurs communautés de communes, des CIAS, un Ehpad et des communes de toutes tailles.

Marchés publics : une journée AMPA à l'Alpi

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le dépôt, la consultation et la réponse aux marchés publics des collectivités des Landes se font sur le portail de l'AMPA (Association Marchés Publics d'Aquitaine), demat-ampa.fr. Le 2 avril 2024, une journée a été consacrée à la présentation de ce nouveau portail aux adhérents, dans les locaux de la Maison des communes.

Présentation de LiaWeb à l'Alpi

Le 15 février, Ordigès est venu présenter LiaWeb aux adhérents de l'Alpi. Ce logiciel permet la rédaction

automatisée de documents, pour tout type de marchés, tels que l'acte d'engagement, le règlement de la consultation, le CCAP, puis de générer des procès-verbaux d'ouverture de plis ou de CAO. Le logiciel est interfacé avec la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics.

Attribution d'un marché portant sur la numérisation

La commission d'appel d'offres de l'Alpi en date du 2 avril 2024 a statué sur un marché portant sur la numérisation :

- Lot numérisation des actes de l'état civil : société NUMERIZE,
- Lot numérisation des actes funéraires : société Infoscribe

Mise à jour vers Zimbra 10

L'Alpi va procéder à la mise à jour de sa solution de messagerie Zimbra vers la version 10 dans le but d'optimiser les performances du service :

- changement de l'infra de stockage,
- migration des serveurs,
- première étape vers une future intégration du cloud Cirrus dans Zimbra.

Cette mise à jour va se dérouler en plusieurs étapes entre août et septembre ; les dates précises et les perturbations éventuelles vous seront communiquées sur Resoland.

CYBERSÉCURITÉ

ALERTE : LES ESCROQUERIES AUX FAUX ORDRES DE VIREMENT SE MULTIPLIENT DANS LES LANDES

Ces dernières semaines, plusieurs collectivités landaises ont été victimes d'arnaques aux faux RIB, avec des paiements acquittés vers des comptes frauduleux. Ce que vous devez savoir pour éviter de vous faire piéger.

Qu'est-ce qu'une escroquerie au faux ordre de virement ?

- > Les escroqueries aux faux ordres de virement, appelées aussi arnaques aux faux RIB, ont pour objectif de tromper la victime, en usurpant l'identité d'un créancier avec lequel elle est en relation, afin de lui faire réaliser un virement vers un compte bancaire détenu par un escroc.

Comment se protéger ?

- > Aucune collectivité ne doit traiter un changement de RIB reçu par mail. Les entreprises souhaitant changer leur RIB doivent le faire exclusivement par une démarche sur le portail Chorus Pro, et vous transmettre une facture rééditée avec un RIB valide via le portail. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2021, les entreprises doivent obligatoirement transmettre leurs factures destinées au secteur public par voie électronique. Pour ce faire, elles doivent utiliser le portail Chorus Pro. Vous avez la possibilité de vérifier le RIB de votre créancier sur Chorus. Au moindre doute, contactez directement votre créancier pour vérification, sur son numéro habituel (obtenu en source publique, et non sur d'éventuelles coordonnées reçues par mail).

Que faire si vous êtes victime ?

- > Rapprochez-vous du pôle sécurité et hébergement de l'Alpi via le système d'assistance du site alpi40.fr.

ENCADREMENT DES AUDITS CYBER

- > La volonté des pouvoirs publics de faire monter le niveau des collectivités territoriales en matière de cybersécurité commence en général par un audit afin d'effectuer un état des lieux. Il existe plusieurs types d'audit et notamment, l'audit technique, qui nécessite une interaction avec l'objet audité comme par exemple les Pentests (ou tests d'intrusion), les scans de vulnérabilités, etc. Nous vous rappelons que, conformément à la réglementation, ce type de tests ne peuvent être menés sur les infrastructures de l'Alpi sans encadrement juridique et autorisation de l'Alpi. Dans le cas où vous seriez amené à contractualiser avec un prestataire ce type de service, incluant dans son périmètre tout ou partie des infrastructures de l'Alpi, merci de prendre contact avec le Pôle sécurité et hébergement de l'Alpi via le système d'assistance du site alpi40.fr.

Retard sur le déploiement du Pack cyber

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, notamment des difficultés d'approvisionnement, le déploiement du Pack cyber a été suspendu plusieurs semaines. La situation est en cours de régularisation. L'équipe maintenance matériels de l'Alpi prend actuellement contact avec chaque adhérent afin d'élaborer un calendrier de déploiement. Veuillez nous excuser pour le retard occasionné.



FORMATION

BIENTÔT, PIX TERRITOIRES DANS VOTRE COLLECTIVITÉ



L'Alpi, centre de certification Pix agréé depuis 2022, participait déjà au déploiement du dispositif dans le Département des Landes en accompagnant les structures de médiation numérique à la création de parcours utilisant Pix. En 2023, l'Alpi a commencé à poser les bases du déploiement de Pix Territoires dans les Landes. La mise à disposition de cet outil auprès des collectivités landaises est en cours.

Initié par l'Etat en 2016, Pix est un service public en ligne à destination du grand public, pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques tout au long de la vie. Sa déclinaison Pix Territoires est dédiée aux agents des collectivités territoriales. L'objectif est d'accompagner les collectivités dans leur transformation numérique en préparant la montée en compétences de leurs agents. En effet, selon l'Enquête nationale sur les compétences numériques des agents territoriaux (2021), 60% des agents territoriaux ont besoin d'être formés au numérique et seulement 1 agent sur 3 affiche un niveau de maîtrise autonome réel.

- > Pour déployer Pix sur votre Territoire, déposez une demande d'assistance sur le site de l'Alpi.

Diplôme universitaire Carrières territoriales en milieu rural

- > Plusieurs diplômes universitaires ont été mis en place pour faciliter les recrutements dans les métiers territoriaux les plus demandés, dont le diplôme universitaire Carrières territoriales en milieu rural, mis en œuvre par l'université de Bordeaux en partenariat avec les centres de gestion du Lot et Garonne, de la Dordogne, de la Gironde et des Landes. L'Alpi appartient à l'équipe pédagogique de ce DU en assurant 5 jours de formation sur les thèmes suivants : Finances, Etat civil, Paie, Cybersécurité et Outils liés à la dématérialisation.

Formation Assistant(e) gestion administrative spécialité Gestion budgétaire

- > L'Alpi fait également partie du dispositif pédagogique mobilisé sur cette formation en assurant 17 jours de formation.



LE CATALOGUE DES FORMATIONS DU SECOND SEMESTRE 2024 EST EN LIGNE

Rendez-vous sur votre espace personnel sur alpi40.fr, puis onglet « Formation : espace stagiaire » ou « Formation : espace responsable ».



INCLUSION NUMÉRIQUE



3000 ORDINATEURS POUR LE DISPOSITIF « MON ORDIPIN40 »

> Le Département des Landes maintient sa confiance à l'Alpi pour la conduite du dispositif « Mon OrdiPin40 », en octroyant un nouveau gisement de 3000 ordinateurs. Ce dispositif permet la dotation gracieuse en ordinateurs portables reconditionnés à des personnes qui s'engagent à suivre un parcours de formation numérique.

Suite à un appel à candidatures, trois groupes de travail ont été mis en place afin de définir collectivement :

- les critères d'identification des bénéficiaires du dispositif ;
- les modalités d'orientation des bénéficiaires vers les actions de médiation ;
- les outils nécessaires à la connaissance de l'offre de médiation par les prescripteurs ;
- les moyens d'information des prescripteurs quant au dispositif et à ses modalités opérationnelles.

Suite à un marché public, deux structures de l'économie solidaire landaises ont été retenues pour reconditionner les nouvelles machines : l'association Régie de Quartiers Bois & Services à Mont-de-Marsan et l'association Le comptoir de l'électroménager solidaire à Saint-Paul-lès-Dax.

Les ordinateurs sont désormais à disposition des lieux de médiation numérique des Landes.

Pour plus de renseignements : e-inclusion@alpi40.fr

LAND'ESMS NUMÉRIQUE EN PHASE OPÉRATIONNELLE

> Pour rappel, le programme Land'ESMS numérique, subventionné par l'ARS, a pour objectif de généraliser au sein des établissements sociaux et médico-sociaux landais, l'utilisation effective du dossier usager informatisé (DUI).

Objectif : renforcer les usages du numérique pour accélérer le partage sécurisé d'informations et fluidifier le parcours des usagers.

L'Alpi est porteur du projet pour 22 ESMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux) du département. La phase opérationnelle a démarré le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 9 mois.

A ce jour, tous les services disposent d'une solution logicielle à jour conforme aux exigences du Ségur de la santé. Les ateliers pour la prise en main des nouveaux usages ont été réalisés et ces derniers sont utilisés régulièrement et ont bien été intégrés dans le quotidien des agents administratifs des CIAS.

Chaque service a également acquis une Messagerie Sécurisée de Santé en lien avec l'application.

Le programme ESMS numérique exige une atteinte de cibles d'usage en fin de projet. Les CIAS ont bien pris conscience des enjeux : le travail rigoureux et sérieux des agents concernés nous permet de dire aujourd'hui que les objectifs devraient pouvoir être atteints dans les temps.

NEC SUD-OUEST : LA DEUXIÈME ÉDITION



Les 13 et 14 juin 2024, l'Alpi et La Fibre64 organisaient à Bayonne, pour la seconde année consécutive, leur Numérique en Commun[s] local, le NEC Sud-Ouest.

L'édition 2024, qui s'est tenue dans l'enceinte de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), a invité tous les acteurs de l'accompagnement numérique à échanger.

Le programme était organisé autour de deux thèmes principaux :

- jeu et numérique : support d'apprentissage et levier de mobilisation ;
- produire et utiliser des communs numériques : l'exemple du tourisme.

En parallèle, des temps étaient consacrés aux démarches de territorialisation du plan national France Numérique Ensemble et à l'évaluation des politiques publiques.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux a été à la hauteur de nos espérances. En effet, le projet a été largement soutenu par l'ANCT, la Banque des Territoires, ainsi que les préfetures et les exécutifs des deux départements.

L'Alpi et La Fibre64 remercient l'ensemble des acteurs présents, intervenants, partenaires et participants, qui ont fait de cet événement une réussite et un moment d'échanges entre pairs.



TERRITORIALISATION DU PLAN FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE

Ce nouveau plan national pour l'inclusion numérique, initié par l'État à l'été 2023, invite les préfetures à organiser l'écriture de feuilles de route territoriales. Dans les Landes, l'Alpi a été désigné co-pilote de cette démarche et missionnée pour organiser la rédaction de ce schéma directeur pour la période 2023 - 2027.

L'agence a mobilisé les acteurs du réseau landais d'inclusion numérique, collectivités territoriales, opérateurs de services publics et associations pour faire émerger de nouvelles actions structurantes au bénéfice des landaises et landais éloignés du numérique. Cette nouvelle feuille de route ambitieuse et partagée sera validée et présentée à l'automne.

15 000

Landais accompagnés

Plus de 30 000

actes d'accompagnements

5

axes d'intervention pour le réseau : coordonner, piloter, développer, outiller et territorialiser

15

fiches actions en cours d'écriture

LA PREMIÈRE JOURNÉE DES ADHÉRENTS

Le 22 mai à Tartas a eu lieu la première Journée des adhérents de l'Alpi. Secrétaires de mairie, agents et élus des collectivités landaises ont assisté à des rencontres, des démos, des ateliers, en présence des agents et des partenaires de l'Alpi. L'assemblée générale a clôturé la journée en présence de nombreux adhérents.

L'Alpi remercie les adhérents pour leur visite, nos partenaires ACT Services, Netiful et Linkt pour leur présence, ACT Services pour la tombola organisée qui a permis à 5 de nos adhérents de repartir avec des lots informatiques, la mairie de Tartas pour la logistique et tous les agents de l'Alpi pour leur implication.

Les différentes présentations diffusées à cette occasion sont disponibles sur alpi40.fr.



[Téléchargez le rapport d'activités 2023](#)

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Arrivées 2024 :

- 1^{er} janvier : Carole Lafenêtre et Jérôme Martiquet
- 1^{er} mars : Fabienne Darribère Texier, Marine Hurel, Laura Raffin
- 15 avril : Laetitia Emmanuelli
- 16 mai : Gabriel-Neil Duval Macazaga
- 19 juin : Marielle Noguès

Départs 2024 :

- 31 mars : Isabelle Berdet
- 31 mai : Daniel Bacqué

Pour tout renseignement : déposez une demande d'assistance sur le site de l'Alpi

COMITÉS SYNDICAUX

Trois comités syndicaux ont eu lieu durant le premier semestre 2024 : le 14 février, le 2 avril et le 19 juin. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site de l'Alpi.



Agence landaise pour l'informatique

Maison des Communes - 175, place de la Caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan cedex
Téléphone : 05 58 85 81 00

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30-12h30
et 13h30-17h30 (sauf vendredi : 16h30)

Pour toute demande d'assistance : alpi40.fr



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

Directrice de la publication : Magali Valiorgue

Rédacteur en chef : Renaud Lagrave

Rédaction : Julie Vivier

Conception & impression : COPYTEL Mont-de-Marsan

Juin 2024

@alpilandes [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)